

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [lefebvre-coralie-cssla-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3e25ad28ce6bc2fb5e930947>

Date d'obtention : 2026-03-17 13:25:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un protocole détaillé qui aide l'intervenant à réagir à cette situation de la bonne façon et à accompagné les personnes concernées. C'est comme un guide qui nous explique étape par étape quoi faire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Selon moi, c'est comme une sécurité d'avoir un protocole qui nous guide à agir selon la loi afin de ne pas se retrouver dans le problème (exemple en ayant vu une image personnelle) et d'accompagner la victime et les témoins.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas juger ou donner mon opinion sur la situation puisque c'est quelque chose qui pourrait arriver à presque n'importe qui et d'y aller plus dans le sens d'éduquer les personnes concernées par la situation.